AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-06 PRÉVOYANT UN DROIT SUPPLÉTIF AUX DROITS DE MUTATION

Lors d'une séance tenue le 3 mai 2021, le conseil a adopté le Règlement 2021-06 prévoyant un droit supplétif aux droits de mutation.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 4 mai 2021.

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale